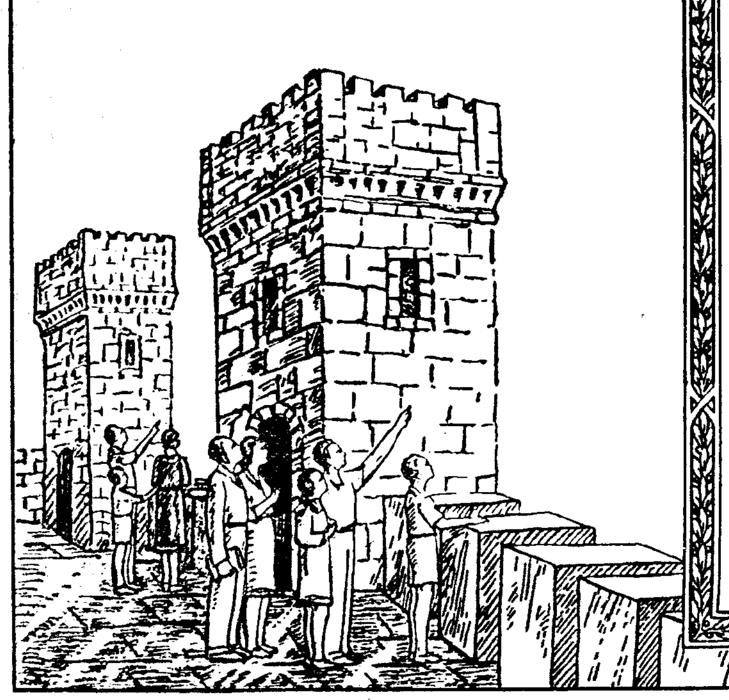
La TOUR DE GARDE

Annonciatrice du Royaume de Jéhovah



46e Année — Journal bimensuel
BERNE — 15 Octobre 1948 — № 20

Table des matières

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
Bureau principal: 117, Adams Street, Brooklyn 1, N.Y., U.S.A.
Fonctionnaires:
N. H. Knorr, *président* — Grant Suiter, *secrétaire*

Publiée par
Watch Tower Bible and Tract Society
Association sans but lucratif
28, avenue Général Eisenhower, Bruxelles 3
Editeur responsable:
Michiels Alphonse, 29, rue Louis Mascré, Anderlecht-Bruxelles
Imprimerie:
TOUR DE GARDE, Berne, Allmendstrasse 39

Abonnement: un an 60 fr.
l'exemplaire 3 fr.
Prière de verser le montant au compte de chèques postaux 969.76 de la WATCH TOWER, Bruxelles.

Bureaux en d'autres pays:
(Prière d'adresser toute correspondance à Watch Tower Society)
S'adresser à: aux Etats-Unis 117, Adams St., Brooklyn 1. N.Y.
en Suisse: 39, Allmendstrasse, Berne 22
en France: (Association Les Témoins de Jéhovah) Villa Guibert 3, Paris 16e
au Canada: 40, Irwin Ave., Toronto 5, Ontario
en Angleterre: 34, Craven Terrace, Londres, W. 2

« *Et tous les fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande.* » — *Esaïe 54: 13, Darby.* —

La Bible enseigne clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. La Parole ou Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Lucifer, créature spirituelle, se rebella contre Jéhova et souleva la controverse relative à la souveraineté universelle du Tout-Puissant.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci écoutant l'infidèle Lucifer ou Satan, désobéit volontairement à la loi divine et fut condamné à mort. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme, il devint l'homme Jésus; en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu ressuscita Christ Jésus avec un corps divin, l'éleva au ciel au-dessus de toute autre créature et l'investit de tout pouvoir et de toute autorité en tant que Chef de la nouvelle organisation capitale divine.

L'organisation capitale de Dieu est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Christ Jésus, le Roi légitime du Monde Nouveau. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins chargés et privilégiés de rendre témoignage à sa suprématie et de proclamer ses desseins à l'égard du genre humain tels qu'ils sont exposés dans la Bible.

Le monde d'à présent, soit la domination ininterrompue de Satan, a pris fin en 1914, et Jéhovah a intronisé Christ Jésus. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur se met à réhabiliter le nom du Très-Haut et à fonder la « nouvelle terre ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes, et les morts ressusciteront et auront l'occasion de vivre sur la terre.

Sa mission

Ce périodique est publié pour faire connaître Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins révélés par la Bible. Il contient des études bibliques spécialement destinées à instruire les témoins de Jéhovah ainsi que tous les hommes de bonne volonté. Il est rédigé de manière à permettre à ses lecteurs une étude méthodique et progressive des Ecritures. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible. Ce périodique contient en outre des textes convenant à l'instruction publique touchant les Ecritures, par la radiodiffusion et d'autres moyens.

« La Tour de Garde » s'en tient strictement à ce que dit la Bible qu'elle reconnaît comme autorité pour ses exposés. Elle est tout à fait indépendante de toute religion, de toute secte, de tout parti ou d'autres organisations de ce monde. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu, administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des Ecritures. Enfin, « La Tour de Garde » n'engage aucune controverse et bannit de ses colonnes toutes personnalités.

— « La Tour de Garde » paraît aussi en d'autres langues. —

TOUS CEUX QUI ÉTUDIENT SÉRIEUSEMENT LA BIBLE et qui par suite de pauvreté, d'infirmité ou de situation difficile ne peuvent pas payer l'abonnement de « La Tour de Garde », recevront ce journal gratuitement s'ils le demandent à la Société, en indiquant leurs motifs. La demande doit se renouveler chaque année.

Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland

Période de témoignage « Un Roi pour toute la terre »

Le mois d'octobre a été réservé pour rendre un témoignage mondial au seul « Roi pour toute la terre ». Pendant ce mois, tous les sujets du Roi de Jéhovah, qui règne actuellement malgré ses ennemis, participeront à des efforts particuliers qui seront entrepris pour annoncer le Roi et son Royaume. On offrira surtout *Réveillez-vous!* L'abonnement annuel coûte 5 fr. en Suisse. Aux personnes qui sont déjà lecteurs de *Réveillez-vous!* on offrira deux livres reliés contre une contribution de 3 fr., c'est-à-dire « *La Vérité vous affranchira* » et « *Que Dieu soit reconnu pour vrai!* » On y ajoutera la nouvelle brochure *La joie pour tous les hommes*. Il ne s'agit pas ici de commerce de livres, mais de l'œuvre des ambassadeurs de Dieu qui ont mission de trouver des sujets pour le Roi du Monde Nouveau. En considérant cette activité du point de vue scriptural, les lecteurs de *La Tour de Garde* se rendront compte de l'honneur qui y est attaché et ils désireront certainement montrer leur obéissance au « Roi pour toute la terre » en prenant part à ce travail spécial du mois d'octobre. Nous nous attendons à ce que de nombreux lecteurs nous demanderont des références, des instructions et des publications. Nous désirons les mettre tous en contact avec les sujets organisés et actifs du Roi en vue d'une collaboration heureuse et bénie. Ne manquez pas d'établir votre rapport à la fin de cette période de témoignage. Cette communication est destinée aux proclamateurs de la Suisse. Les proclamateurs et lecteurs d'autres pays sont priés de se conformer aux instructions publiées dans l'« Informateur » de leur filiale de la Société.

« La joie pour tous les hommes »

Le titre de cette nouvelle brochure nous rappelle la proclamation faite par les anges lors de la naissance de Jésus. Elle contient le discours prononcé par le président de la Watch Tower Society devant des auditoires réunis dans cinq continents et sur les îles de la mer, au cours de son voyage mondial de l'année passée. La brochure comprend 32 pages et vous pouvez nous la commander contre une contribution de 25 centimes (en Suisse) par exemplaire. *Cet avis vaut seulement pour la Suisse.* Pour ce qui est des autres pays, prière d'attendre des communications faites à ce sujet dans l'*Informateur*.

Etudes de « La Tour de Garde »

(Edition du 15 octobre 1948)

« Le « péché du monde » est effacé »
Semaine du 21 novembre .... §§ 1 à 21
Semaine du 28 novembre .... §§ 22 à 40

La TOUR de GARDE
ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH
46e Année 15 Octobre 1948 № 20

L'ignorance du péché

« Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » — 1 Jean 2: 2.

JÉHOVAH Dieu voit ce monde d'un tout autre œil que ce monde ne se voit lui-même. Il connaît le mal dont ce dernier souffre, ainsi que l'origine de son désordre. Ces difficultés sont partagées par toute l'humanité et sont communes à toutes les nations; c'est pourquoi à l'heure actuelle toutes sont dans les angoisses d'une détresse universelle. Pendant de nombreux siècles, Dieu a laissé les nations poursuivre leur voie dans l'ignorance de la source de leurs maux et s'adonner aux formes d'adoration qu'elles s'étaient choisies. Cependant, au temps qu'il avait fixé, il commença à faire parvenir la vérité à toutes les nations, non seulement en ce qui concerne leur condition d'existence caractérisée par la maladie, la misère, la vieillesse et la mort, mais aussi en ce qui concerne la voie de la délivrance à laquelle il a pourvu dans sa miséricorde. Sa vérité est claire et simple, car la clarté et la simplicité sans détours sont à l'avantage immédiat de ceux qui ont besoin d'aide. Sa vérité est en conformité absolue des faits, ces faits que Dieu connaît mieux que quiconque, et elle ne reflète pas la moindre partialité à l'égard d'une nation, d'une tribu, d'une famille ou d'une race. Sa vérité a été couchée par écrit pour être consultée par tous, et elle nous précise sans détours que l'affliction dont nous sommes tous victimes, c'est le péché. Elle montre que l'humanité tout entière est soumise au péché, pour nous révéler ensuite comment Dieu, par un moyen qui suffit à tout, a pourvu, à une seule et même occasion, à un remède accessible à tous. En qualité de Créateur du genre humain, il est également le grand Médecin capable de déterminer avec exactitude la cause du mal de l'humanité et de prescrire l'unique panacée. C'est bien ce qu'il a fait, et d'innombrables personnes ont pu en bénéficier jusqu'à présent en suivant ses prescriptions.

2 Nul malade proche de la mort ne devrait rejeter le remède prescrit par le médecin qui connaît la véritable nature de l'affection dont il souffre, et qui sait comment le guérir, si tout au moins le malade désire guérir, recouvrer la santé et vivre heureux. Maintes personnes dans différentes nations peuvent trouver déplaisant que la Parole de Dieu, la Bible, affirme que le péché est la maladie dont toute l'humanité est atteinte. Pour de nombreuses personnes professant différentes croyances religieuses, le terme *péché* peut être étrange, un mot nouveau, un terme qui n'existe pas dans le vocabulaire de leur religion. Par exemple, prenez les bouddhistes, qui englobent à l'heure actuelle le sixième environ de la population du globe. Leur religion, le bouddhisme, fut établie au cours du sixième siècle avant notre ère. A l'origine il fut une protestation contre l'hindouisme qui prédominait alors dans l'Inde orientale, et il se répandit au delà des frontières de l'Inde, dans de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique. Il subit cependant certaines modifications suivant les différentes conceptions religieuses qu'il rencontrait sur son chemin. Dans l'Inde même, il s'est assimilé à l'hindouisme, de sorte que dans ce vaste pays il ne subsiste que peu d'adeptes du bouddhisme; le pape bouddhiste réside à Lhassa, au Tibet.

3 Essayant d'expliquer pourquoi personne n'est exempt des souffrances et de la détresse, le bouddhisme enseigne que notre existence humaine est due à une loi naturelle, que posséder la vie personnelle et consciente signifie simplement la misère, et que l'homme naturel et terrestre est aussi misérable que mauvais, puisqu'il est tiré de la matière. Le bouddhisme a également ses « Cinq Commandements »: interdiction de tuer une créature vivante, de voler, de commettre adultère, de mentir, de calomnier ou de jurer, et de s'enivrer. Il existe en outre cinq autres commandements pour ceux qui se consacrent à la vie religieuse afin d'accéder à la plus haute condition de leur religion, c'est-à-dire au *nirvana*, la fin de l'existence individuelle.

4 En dépit de ces commandements, il n'existe pas pour les bouddhistes de législateur suprême ayant autorité. C'est pourquoi la transgression des commandements susmentionnés n'entraîne ni iniquité ni culpabilité. Aussi le repentir ne s'impose-t-il pas. Si nous nous causons du tort en ne portant préjudice à personne d'autre, nous n'avons rien fait de mal; si nous ne faisons de mal qu'à nous-mêmes, nul n'a le droit de nous considérer comme des transgresseurs. Dans le système religieux bouddhiste, aucun acte n'est un péché; l'idée même du péché est inconnue. Il s'agit simplement d'une mauvaise action ayant produit un mauvais effet, et c'est pour cette raison qu'il faut l'éviter. On ne s'éloignera donc pas du mal parce que c'est un péché, mais de la même façon que l'on se détourne d'une pourriture parce qu'elle sent mauvais. Un acte n'est mauvais que s'il lèse ou cause préjudice à autrui. Mais si une personne ne cause de tort qu'à soi-même, cela n'a aucune importance, chacun étant maître de soi-même et nul n'étant responsable devant un législateur suprême. C'est ainsi que ce ne serait pas un crime pour une femme de com-

mettre adultère du moment que son époux bouddhiste est consentant, car, suivant le raisonnement ci-dessus, aucun mal n'a été perpétré à l'égard du mari. Il n'existe point de péché, mais simplement de la malveillance envers autrui, et cette malveillance produit certains résultats comme une plante ou un arbre produit des fruits.

[5] Certains bouddhistes adorent les démons dans l'espoir d'obtenir une aide supra-naturelle, car ils supposent qu'il peut très bien exister des démons. Ils croient que s'ils traitent ces démons avec certains égards, ils pourront leur être aussi utiles que quelque autre allié. Ce raisonnement est sensiblement le même que celui du pape Pie XI, qui déclarait qu'il traiterait avec le diable en personne s'il pouvait en résulter quelque avantage pour le système religieux catholique. Pour le bouddhiste, cette vénération des démons n'est pas un péché, de même que le pape estime que traiter avec Satan le diable n'est pas un péché. La tradition prétend que l'apôtre Thomas pénétra dans l'Inde au premier siècle de l'ère chrétienne. Si cela est exact, il eut certainement à lutter contre la croyance bouddhiste.

[6] Au premier siècle, l'apôtre Paul, se tenant sur la colline de Mars à Athènes, en Grèce, s'adressa à des juges dont certains étaient des « épicuriens » et d'autres des « stoïciens ». Pour tous ces hommes, le *péché* n'avait pas plus de signification que pour les bouddhistes. Les épicuriens ne croyaient pas que le monde a été créé par une personne suprême, Dieu, mais qu'il est le résultat d'une rencontre fortuite de différents atomes, les seules substances éternelles et inchangeables. Ils croyaient aussi qu'il n'existe, après la mort, ni récompense ni châtiment pour les actions humaines et, étant donné que la mort est la fin de tout, que la félicité suprême, l'unique bien est le plaisir. De leur côté, les stoïciens reconnaissaient l'existence d'une puissance dominant sur tout l'univers, et ils tenaient pour certain que le monde est régi par des lois. Mais selon eux, il n'existe aucun motif d'obéir à ces lois, et leur violation n'entraîne d'autre châtiment que les effets de notre conduite à l'égard d'elles. Les stoïciens croyaient en l'existence d'une âme distincte du corps humain, mais ils ne pensaient pas que l'âme survive longtemps au corps ou qu'elle serait immortelle.

[7] Ainsi donc, lorsque l'apôtre Paul parla à ces épicuriens et stoïciens, les exhortant à se repentir de leur ignorance et de leur vie passée, il leur apporta une idée nouvelle. Il dit: « Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes, en tous lieux, qu'ils aient à se repentir, parce qu'il a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné, ce dont il a donné à tous une preuve certaine en le ressuscitant des morts. » (Actes 17: 30, 31) Il n'y a rien de surprenant à ce que certains se soient moqués à l'idée de se repentir du péché; de même, à l'heure actuelle il en est d'aucuns qui ricanent à la pensée du *péché*. Pendant des milliers d'années, la majeure partie du monde ne sut pas ce qu'est le *péché*. Et vous, le savez-vous? Quoiqu'il en soit, l'article suivant est édifiant.

Le « péché du monde » est effacé

QU'EST-CE que le « péché »? La Bible nous donne deux brèves réponses à cette question: « Quiconque pèche transgresse la loi, et le péché est la transgression de la loi. » Et: « Toute iniquité est un péché. » — I Jean 3: 4; 5: 17.

[2] La loi mentionnée ici, c'est la loi du Créateur, celle de Jéhovah Dieu, le Législateur suprême. Il a établi, pour toute sa création, certaines règles d'action ou de conduite. Sa voie est juste; et si poursuivre une voie différente amène des résultats fâcheux, c'est que cette voie est mauvaise. Elle constitue une violation de la volonté et de la loi divines, et est une offense envers le Législateur suprême. Ce n'est pas simplement un dommage causé à la personne qui transgresse la loi, mais c'est un manquement dans l'accomplissement de la volonté du juste Législateur. C'est une désobéissance à la loi de Dieu qui appelle une telle désobéissance *péché*.* En grec, langue dans laquelle l'apôtre Paul s'adressa aux épicuriens et aux stoïciens d'Athènes, le mot désignant le *péché* signifiait à l'origine *manquer,* comme par exemple: se tromper de chemin. Il signifia ensuite manquer de faire une certaine chose, manquer d'accomplir un certain dessein, d'arriver à ses fins, s'égarer. Paul, étant un Hébreu, lisait la partie de la Bible rédigée en langue hébraïque; or, dans cette langue, le mot *péché* signifiait également à l'origine *omettre,* et partant *manquer*. Voici des exemples: Dans Juges 20: 16, nous lisons: « Parmi tout ce peuple, il y avait sept cents hommes d'élite qui ne se servaient pas de la main droite; tous ceux-là pouvaient, en lançant une pierre avec la fronde, viser à un cheveu sans le *manquer.* » Et dans Proverbes 19: 2: « Vivre sans intelligence n'est pas bon (il est inutile d'agir avant de penser, *Moffatt,* angl.), et celui qui précipite ses pas *s'égare.* » *(Vers. syn.)* Et dans Proverbes 8: 36: « Quiconque *manque* de me posséder [c'est la sagesse qui parle] se fait du tort, tous ceux qui me haïssent aiment la mort. » *(Une Vers. Amér.)* Le péché est donc un manquement ou une omission dans l'accomplissement de la volonté de Dieu et dans la mise en pratique de sa loi. Etant donné que sa volonté et sa loi sont justes et parfaites, le péché lui déplaît et doit amener un châtiment.

[3] Nous lisons dans Romains 8: 3 que « Dieu a condamné le péché dans la chair ». Cela étant, lorsque Jéhovah créa le premier homme, de qui nous sommes tous issus, il le créa parfait; il ne lui manquait rien, tant physiquement qu'au point de vue qualités. Pour bien montrer combien Dieu diffère de

* Le terme français *péché* dérive du latin *peccatum,* qui signifie transgression ou manquement à l'égard de la loi divine.

1, 2 Qu'est-ce que le péché? et que signifie ce mot par lui-même?

3 Du fait d'avoir condamné le péché, quel commencement Dieu donna-t-il à l'homme?

l'humanité actuelle, il est écrit: « Ses œuvres sont parfaites, car toutes ses voies sont justes; c'est un Dieu fidèle et sans iniquité, il est juste et droit. S'ils se sont corrompus, à lui n'est point la faute; la honte est à ses enfants, race fausse et perverse. » (Deut. 32: 4, 5) Cette déclaration stigmatise le mensonge de Satan le diable, le grand adversaire de Dieu, prétendant que la matière visible et palpable serait inique par elle-même et que toute existence dans un corps matériel, humain, serait vile et perverse. Raisonner ainsi, c'est tout simplement juger les origines du genre humain d'après notre déchéance actuelle. Mais Dieu n'avait pas donné à l'humanité un tel commencement. Lorsqu'il eut achevé de préparer la terre pour en faire la demeure de l'homme, il ne déclara pas mauvaise cette planète matérielle. Au contraire, le récit de la création dit: « Dieu vit tout ce qu'il avait fait; et voici, cela était très bon. » (Gen. 1: 31) Le récit de la création nous dit que, loin d'avoir donné à l'homme un commencement infortuné au milieu de la misère humaine et dans une condition moribonde, loin de l'avoir doué d'une âme soi-disant transmigrée d'un animal, d'un poisson, d'un oiseau ou d'un insecte mort, « l'Eternel [Jéhovah] Dieu forma l'homme, poussière du sol, et souffla dans ses narines une respiration de vie, et l'homme DEVINT UNE AME VIVANTE. Et l'Eternel [Jéhovah] Dieu planta un jardin en Eden, du côté de l'orient, et il y plaça l'homme qu'il avait formé. » — Gen. 2: 7, 8, *Darby*.

4 Notez que Jéhovah ne donna pas au premier homme une âme transmigrée, mais que par sa puissance créatrice, l'homme « devint une âme vivante ». Le premier homme Adam était une âme. En outre, au lieu de destiner l'homme dès le début à mener une existence obligatoirement entachée de malheurs et de misères, Dieu plaça Adam dans le jardin d'Eden, nom qui signifie « délices » ou « séjour plein de charmes ». Par la suite, Dieu donna à l'homme une femme qu'il forma d'une partie du corps de l'homme. La femme était une âme humaine parfaite au même titre que son époux Adam; elle eut le privilège de partager avec lui les délices et les merveilles du jardin d'Eden. Dans ce jardin, les deux auraient pu vivre éternellement dans un bonheur idéal, ainsi que tous leurs enfants auxquels ils auraient pu donner le jour comme âmes humaines parfaites. En vue de ce bonheur, Jéhovah leur donna sa bénédiction, qui n'a rien d'une condamnation: « Dieu les bénit, et Dieu leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre. » (Gen. 1: 28) Tout ce qui précède réfute le mensonge religieux selon lequel Dieu ne serait pas capable de susciter sur cette terre autre chose que des créatures misérables et imparfaites, que le monde matériel tout entier ne serait que le produit d'une évolution dans le sens du mal, et que le mieux pour nous, ce serait d'essayer d'en échapper pour toujours. Dieu condamne le péché qui est parvenu à exister dans la chair, et c'est pourquoi, dans le monde à venir, il peuplera cette terre d'hommes et de femmes innocents, sans péché et parfaits. Il ne permettra pas qu'un autre genre d'humains habitent la terre pour toujours. C'est pourquoi il ôtera le « péché du monde ».

Comment le péché est entré dans le monde

5 En tant que Créateur, Jéhovah était à juste titre le Législateur de l'homme, aussi lui expliqua-t-il en Eden le fonctionnement de sa loi. Par les paroles qu'il employa pour formuler sa loi à l'homme, Dieu montre que ce dernier n'avait alors pas encore expérimenté le mal, car il est écrit: « L'Eternel [Jéhovah] Dieu donna cet ordre à l'homme: Tu pourras manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras. » (Gen. 2: 16, 17) Si l'homme n'avait jamais mangé du fruit de la connaissance du bien et du mal, en désobéissance à son divin Législateur, il est certain qu'il ne serait jamais mort. Il aurait vécu éternellement et serait resté indéfiniment dans le jardin d'Eden, cultivant et embellissant ce délicieux paradis terrestre. Cette terre n'était pas un lieu maudit pour que l'homme s'en échappât; aussi Dieu ne promit-il jamais à l'homme, s'il était fidèle et obéissant pendant un certain temps, de le délivrer de cette terre et de le prendre avec lui dans les cieux en vue d'une existence immatérielle, spirituelle, angélique. L'alternative devant laquelle Dieu plaça l'homme était: soit la vie éternelle sur la terre, soit la mort, une mort certaine le jour où il désobéirait à son Législateur en péchant, en manquant d'accomplir la volonté divine, en s'écartant de l'obéissance parfaite à Jéhovah. Puisque les âmes parfaites Adam et Eve étaient redevables à Dieu de leur existence même, il avait le droit d'exiger d'eux une obéissance parfaite et de les punir au cas où ils agiraient d'une façon inique ou pécheraient; cette punition devait être la privation de leur existence remplie de félicité.

6 Aujourd'hui, nous ne voyons pas qu'une partie du genre humain est parfaite, exempte de péchés, une autre partie imparfaite et pécheresse; au contraire, tous les humains sont loin de la perfection, tous sont plongés profondément dans le péché et assujettis au règne de la mort. Cela prouve que nos premiers parents ont péché avant que des enfants ne leur fussent nés, si bien que toute leur postérité jusqu'à ce jour a hérité les suites funestes de leur mauvaise action, de leur désobéissance envers la loi, de leur péché. La Bible dit que c'est exactement ce qui se produisit: « C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché. » — Rom. 5: 12.

7 Adam et Eve ne pouvaient pas dire qu'en commettant l'iniquité de manger le fruit défendu, ils ne feraient de tort qu'à eux-mêmes, qu'ainsi ils ne feraient aucun mal et que personne ne pourrait dire qu'ils étaient des malfaiteurs. En premier lieu, révélant une absence totale d'amour pour Dieu, ils transgressèrent sa loi en faisant retomber l'opprobre sur son nom, alors qu'ils lui devaient un attachement

4 Pourquoi le commencement de l'existence et la destinée de l'homme ne furent-ils ni misérables ni condamnés?

5 Comment la loi de Dieu montre-t-elle qu'Adam était exempt de péché et qu'il était destiné à vivre sur la terre?
6, 7 Pourquoi toute l'humanité a-t-elle péché et est-elle privée de la gloire de Dieu?

parfait et lui étaient redevables de tout ce qu'ils possédaient. En second lieu, ils allaient faire du tort à tous leurs enfants appelés à naître par la suite, les condamnant à mener une existence imparfaite et moribonde. Aussi est-il écrit à juste titre: « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. » (Rom. 3: 23) A l'heure actuelle, l'homme déchu ne reflète plus la gloire parfaite de Dieu, comme ce fut à l'origine le cas pour Adam en Eden. En ce temps-là, les paroles suivantes étaient parfaitement vraies: « L'homme... est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. » (I Cor. 11: 7) L'homme était de Dieu. La femme était de l'homme; et lorsque Eve, la femme parfaite, se tenait aux côtés d'Adam, son époux parfait, elle était sa gloire, une parure qui lui convenait, une créature charmante qui était os de ses os et chair de sa chair. Elle ne formait qu'un avec lui, ajoutant ainsi à sa plénitude. Aujourd'hui, par contre, quelle différence! Pourquoi? Parce que tous les hommes ont péché et sont privés de la gloire de Dieu le Créateur.

8 Qui fut en premier lieu responsable de ce commencement de péché humain? La Parole de Dieu répond: Satan le diable, le « prince des démons ». Cette créature, autrefois un fils céleste de Dieu, commença à éprouver une convoitise égoïste et contraire à la volonté du Très-Haut. C'est pourquoi il se rebella contre Dieu son Père et fut le premier dans l'univers qui commença à pécher. Nous lisons: « Celui qui pèche est du diable, car le diable pèche dès le commencement... Caïn... était du malin, et... tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il? Parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. » (I Jean 3: 8, 12) En violant la loi de Dieu en Eden, Adam et Eve étaient du diable, car ils avaient cédé à son mensonge et à ses suggestions égoïstes. Caïn, leur premier fils, naquit hors de l'Eden; il était également du diable lorsqu'il tua son premier frère Abel parce que celui-ci croyait en Dieu et cherchait en toute justice à lui plaire. Avant que Caïn ne tuât méchamment Abel, Dieu parla à Caïn du péché d'Adam et d'Eve. Nous lisons: « Et l'Eternel dit à Caïn: Pourquoi es-tu irrité, et pourquoi ton visage est-il abattu? Si tu fais bien, ne seras-tu pas agréé? Et si tu ne fais pas bien, un sacrifice pour le péché est couché à la porte. » (Gen. 4: 6, 7, *Darby, note marginale*) Caïn ne reconnut pas que le péché de ses parents nécessitait un sacrifice approprié, afin que ses effets funestes pussent être annulés en ce qui le concernait. Abel égorgea une bête de son troupeau, en répandit le sang et fut agréable à Dieu. Caïn aurait dû, à l'exemple de son frère, prendre un animal pour l'offrir en sacrifice rédempteur typique. Une bête tuée de cette façon aurait préfiguré le moyen par lequel Dieu enlèverait le péché du monde.

Où il n'y a pas de loi, le péché n'est pas imputé

9 La loi donnée à Adam en Eden ne s'appliqua à aucun de ses enfants, car, après avoir perpétré son forfait dans ce jardin de délices, il en fut expulsé avec sa femme. Ils furent empêchés de toucher au fruit des arbres du jardin. Il n'existe aucun texte quelconque déclarant qu'au cours des siècles qui ont précédé le déluge universel qui eut lieu dans les jours de Noé, 1656 ans après la création de l'homme, Dieu aurait donné au genre humain certaines précisions concernant le péché. Quoiqu'il n'y eût pas de loi écrite montrant à l'homme en dehors de l'Eden ce qu'était le péché, toute la postérité d'Adam était pécheresse dès sa naissance. Tous les humains étaient nés dans l'imperfection, privés de la gloire de Dieu et éloignés de l'obéissance parfaite qu'ils lui devaient. Qu'ils étaient tous pécheurs, fut mis en évidence par Hénoc, qui prophétisa contre eux, les avertissant de la venue du jour du jugement où l'humanité sera appelée à rendre des comptes à Dieu. (Gen. 5: 18-24; Jude 14, 15) Etant donné qu'il n'existait pas de loi formelle ordonnant de façon précise ce que Dieu désirait que l'humanité fasse et énonçant le châtiment en cas de désobéissance, Jéhovah n'exécuta pas Caïn meurtrier d'Abel. Il le laissa vivre, mais le maudit et le mit en face de la destruction. Cependant, 857 ans après le commencement du déluge, Dieu donna un recueil écrit, une collection méthodique de lois qu'il confia aux Israélites, son peuple élu, par l'intermédiaire de son prophète Moïse. Avant cette date, des recueils de lois humaines avaient naturellement déjà existé, par exemple le code d'Hammourabi, qui fut roi de Babylone de 1792 à 1750 av. J.-C. Mais il n'existait pas auparavant de recueil divin de lois, suivant lequel certains péchés auraient pu être imputés à ceux qui les commettaient. Cependant, du point de vue divin, tous les hommes étaient pécheurs, tous étant issus des pécheurs Adam et Eve.

10 En confirmation de ce qui précède, nous lisons: « Car jusqu'à la loi [de Moïse] le péché était dans le monde. Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. Cependant, la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, lequel était une figure de celui qui devait venir. » (Rom. 5: 13, 14) C'est ainsi que l'humanité en général, exception faite des Israélites, fut laissée dans l'ignorance de ce qu'est le péché, et cette circonstance nous permet de comprendre pourquoi ont pu voir le jour différentes religions de ce monde, dont aucune ne tient compte du péché. Elles ne peuvent expliquer comment le péché est né, quel en est le châtiment et comment Dieu a prévu de l'extirper de l'univers.

11 Au commencement, ce fut un monde sans péché; et le dessein de Dieu est de susciter un Monde Nouveau sans péché, dans lequel le genre humain vivra éternellement, comblé de bénédictions ineffables. Que tel est son dessein, Dieu le révéla d'une façon particulière 427 ans après le grand déluge du temps de Noé. Cette révélation eut lieu au temps d'Abraham, qui mourut environ cinquante ans avant le règne du roi Hammourabi de Babylone. A cause de la foi inébranlable qu'Abraham avait en l'Eternel, il fut appelé l'« ami de Dieu ». En conséquence, Jéhovah le choisit pour qu'il devienne l'intermédiaire d'une bénédiction éternelle pour l'humanité. Tandis qu'il séjournait encore dans la ville ou le pays d'Ur, en Chaldée mé-

8 Qui fut la cause première du péché? et que préfigura l'offrande pour les péchés?
9 Pourquoi, en dehors de l'Eden, le péché ne fut-il pas imputé jusqu'au temps de Moïse?
10, 11 Comment Dieu montra-t-il à Abraham que son dessein était d'avoir un monde pur?

ridionale, Jéhovah lui dit [à Abram]: « Va-t-en de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père, dans le pays que je te montrerai... Tu seras une bénédiction: Je bénirai ceux qui te béniront, et celui qui te maudira, je le maudirai, et toutes les familles de la terre seront bénies en toi ». (Gen. 12: 1-3, *Crampon*) Cette promesse que Dieu fit à Abraham est communément appelée l'alliance avec Abraham ou alliance abrahamique. Des années plus tard, lorsque Abraham démontra qu'il était disposé à sacrifier son fils bien-aimé Isaac en obéissance au Très-Haut, Jéhovah élargit encore cette alliance abrahamique et dit: « Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité. » (Gen. 22: 18) Entre autres choses, cette bénédiction signifiait que Dieu justifierait ou affranchirait de leurs péchés les personnes de toutes les nations qui témoigneraient une foi semblable à celle d'Abraham.

12 Commentant ce passage scriptural, l'apôtre Paul dit: « Aussi l'Ecriture, prévoyant que Dieu justifierait les Gentils par la foi, a-t-elle prédit à Abraham cette bonne nouvelle: *Toutes les nations seront bénies en toi*. Ainsi ce sont les hommes de foi qui sont bénis avec Abraham le croyant. » — Gal. 3: 8, 9, *Crampon*.

13 Mais avant que cette bénédiction consistant en la justification par la foi en Dieu pût parvenir à un ressortissant quelconque des nations, l'humanité devait voir que tous ses membres étaient pécheurs aux yeux de Dieu, qu'ils étaient incapables de se purifier eux-mêmes du péché et d'échapper par leurs propres moyens aux effets du péché qu'ils avaient hérité d'Adam. Afin de révéler ce fait d'une façon on ne peut plus puissante, Jéhovah amena les descendants d'Abraham, c'est-à-dire la nation d'Israël, au pied du mont Sinaï en Arabie. Là il leur donna sa loi par l'entremise de son prophète Moïse. C'est le « décalogue » qui constituait la partie fondamentale de cette loi; il fut énoncé du haut du Sinaï par l'ange de Jéhovah d'une façon audible pour l'ensemble du peuple qui y était rassemblé. (Exode, chapitre 20) Tandis que Jéhovah leur communiquait sa loi avec accompagnement de phénomènes visibles et de sons terrifiants, il montra sa divinité, donc son droit de dire ce qu'est le péché. Les quatre premiers commandements du décalogue attirent l'attention sur sa divinité et exhortent les Israélites à l'adorer, et non à vénérer quelque faux dieu n'ayant créé ni les cieux ni la terre.

14 Le fait même que Dieu donna aux Israélites cette loi, leur montra qu'ils étaient des pécheurs. Parlant de cette loi, l'apôtre Paul dit: « Or nous savons que la loi est bonne si on en use légitimement: en reconnaissant que la loi n'est pas établie pour le juste, mais pour les injustes, les insoumis, les impies, les pécheurs, les scélérats, les profanes, les meurtriers de leur père, et les meurtriers de leur mère, les homicides, les fornicateurs, les abominables (les pédérastes, *Lausanne*), les voleurs d'hommes, les menteurs. » — I Tim. 1: 8-10, *Glaire*.

15 Les Israélites se sentirent flattés de posséder une telle loi divine, et ils se mirent à penser qu'ils allaient pouvoir se rendre justes en observant cette loi. Ils ne prirent pas garde aux châtiments que Dieu infligea à leur nation pour avoir à maintes reprises violé cette loi. Cependant, ceux qui étaient humbles et sincères de cœur se rendirent compte que leur état de déchéance ne leur permettait pas d'observer cette loi, mais qu'ils étaient nés dans le péché comme tout le reste de l'humanité, qu'ils avaient besoin de se repentir à cause de leurs transgressions et de regarder à Dieu afin d'être délivrés de leur péché et de ses effets pernicieux. Cette délivrance devait venir au moyen de la Postérité promise d'Abraham, en qui toutes les nations de la terre devaient être bénies. Provoquer en eux cette connaissance du péché, de leur besoin de s'en repentir et de la nécessité d'un Sauveur, voilà en réalité le dessein que Dieu avait en donnant aux Israélites sa loi par l'entremise de Moïse. Ce fut en outre pour leur montrer leurs transgressions et attirer leur attention sur la Postérité à venir d'Abraham, laquelle est Jésus-Christ. Après avoir reçu cette loi qui précisait ce qu'est en réalité le péché, celui-ci pouvait leur être imputé.

16 Pour prouver ce qui précède, l'apôtre Paul nous explique pourquoi la loi de Moïse fut ajoutée à la promesse faite par Jéhovah à Abraham, promesse relative à la Postérité en qui toutes les nations devaient être bénies. Paul écrit: « Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il n'est pas dit: et aux postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs [postérités], mais en tant qu'il s'agit d'une seule [postérité]: et à ta postérité, c'est-à-dire, à Christ. Pourquoi donc la loi? Elle a été donnée ensuite à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite; elle a été promulguée par des anges, au moyen d'un médiateur. » (Gal. 3: 16, 19) Ou, suivant une version plus moderne: « Quel est donc le but de la Loi? Elle nous a été donnée pour qu'il y eût des transgressions, jusqu'à la venue de la postérité prévue par les promesses; donnée [dis-je] par l'intermédiaire des anges et par l'organe d'un médiateur. » (Gal. 3: 19, *Buzy*) Cette loi suscita des transgressions en ce sens qu'elle fit voir ce qu'étaient celles-ci en réalité, en mettant en évidence les transgresseurs et en leur faisant comprendre qu'ils étaient effectivement des pécheurs. « Or, la loi est intervenue pour que l'offense abondât. » — Rom. 5: 20.

17 Le psalmiste David, roi à Jérusalem, était né sous la loi de Moïse, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il écrivît ce qui suit au sujet de son peuple: « Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul... Oh! qui fera partir de Sion la délivrance d'Israël? » (Ps. 14: 3, 7) Des siècles plus tard, Paul naquit sous cette même loi, et il n'est pas surprenant qu'il écrivit: « Il n'y a point de juste, pas même un seul. Or, nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que TOUT LE MONDE [et les Juifs et les Gentils] soit reconnu coupable devant Dieu. Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. » « Je n'ai connu le péché que par la loi. » (Rom. 3: 10, 19, 20; 7: 7) Le péché ne put être connu

12, 13 Pourquoi et comment Dieu montra-t-il aux Israélites qu'ils étaient des pécheurs?
14, 15 Pourquoi Dieu ajouta-t-il la loi de Moïse à l'alliance abrahamique?
16, 17 Comment la loi mosaïque montre-t-elle que le monde entier est coupable devant Dieu?

par le Code de Hammourabi, ni par la loi ou les commandements de Bouddha, ni par l'une quelconque des collections de lois des nations des Gentils jusqu'à ce jour. Aucun de ces codes n'enseigne à l'homme qu'il est déchu aux yeux de Dieu et qu'il faut retourner à lui en se repentant pour obtenir le salut par la Postérité de la promesse. Par contre, la loi mosaïque montrait que les Israélites ou Juifs eux-mêmes ainsi que les nations des Gentils avaient transgressé la loi de Jéhovah. « Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi... les païens... n'ont point la loi. » — Rom. 2: 12, 14.

18 La parole de Dieu déclare que le monde entier, tant les Juifs que les Gentils, est coupable devant Jéhovah. Nul n'est juste par lui-même ou capable de se rendre juste devant Dieu. Cette affirmation n'exclut même pas la vierge juive qui devint la mère humaine de Jésus. Il n'existe aucun texte inspiré qui montre que Marie aurait été « conçue sans le péché originel » pour donner naissance à Jésus. Elle naquit sous la loi mosaïque. Elle devait être baptisée du baptême de Jean pour obtenir le pardon de ses péchés, exactement et au même titre que l'apôtre Pierre et d'autres Israélites. Sans faire abstraction de Marie, il est dit dans Romains 3: 23: « Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. » — Marc 1: 4; Jean 3: 22, 23.

Le péché enlevé par celui qui est innocent

19 Un seul homme est né sans péché d'une femme: c'est la Postérité promise d'Abraham, c'est-à-dire Jésus-Christ. Il naquit saint et immaculé, non pas que sa mère eût été immaculée, car ce ne fut pas le cas, mais parce qu'il avait été engendré par un père sans péché et parfait, Jéhovah Dieu. Dans le cas d'une reproduction par l'intermédiaire de deux parents humains, le sperme de vie vient du père et fertilise l'ovule dans le sein de la mère qui produit ensuite le corps de son descendant. L'homme Jésus-Christ ne reçut pas la vie humaine du pécheur Adam, mais seulement un corps humain par l'entremise de Marie, descendante d'Adam. La vie de Jésus vint de Jéhovah Dieu, l'Etre saint par excellence. Avant sa naissance humaine pour devenir Jésus et vivre provisoirement sur la terre, ce Fils de Dieu fut le premier-né, l'unique Fils engendré du Très-Haut, et se trouvait de ce fait auprès de son Père depuis le commencement de toute création. En se servant de ce Fils bien-aimé, Jéhovah créa toutes les autres choses qui devaient voir le jour. (Jean 1: 1–3; Col. 1: 15–18; Apoc. 3: 14) Au temps fixé par Dieu pour la naissance de la Postérité d'Abraham, la vie parfaite de ce Fils bien-aimé fut transférée des cieux dans un ovule au sein de la vierge juive Marie. Afin de pouvoir naître par elle, il devait renoncer à toute sa gloire et à sa position céleste. (Phil. 2: 5–8) Sa mère humaine était sous la loi mosaïque, qui déclarait que tous les Juifs étaient pécheurs, donc elle aussi, ainsi qu'il est écrit: « Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, afin qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, afin que nous reçussions l'adoption. » (Gal. 4: 4, 5) Quoique né sous la loi de Moïse, Jésus ne fut pas condamné par cette loi, car il fut le seul homme qui l'observa parfaitement.

20 La perfection de Jésus était indispensable afin qu'il pût agir en vue d'enlever le péché du monde. A l'âge mûr de trente ans, il vint trouver Jean-Baptiste, qui immergeait les Juifs repentants dans les flots du Jourdain. Non pas que le Jourdain eût été un soi-disant « fleuve sacré », dont les eaux auraient possédé un pouvoir purificateur; mais la profondeur de ses eaux permettait simplement l'immersion des personnes qui désiraient symboliser leur mort à l'égard de leurs péchés passés, ainsi que leur résolution de mener désormais une vie pleine d'obéissance à la volonté de Dieu. Leurs péchés n'étaient pas réellement enlevés par ce baptême dans l'eau. Il fallait quelque chose de bien plus puissant; c'était à quoi pourvut l'homme parfait Jésus. Lorsqu'il vint trouver Jean, ce n'était pas comme un pécheur repentant. Ce fut au contraire pour se consacrer à suivre une voie sacrificatoire qui aboutirait à sa mort en tant que créature humaine. Des sacrifices d'animaux, tels que des taureaux et des boucs, avaient jusqu'alors été offerts sur l'autel du temple à Jérusalem, mais ces holocaustes n'avaient pas réellement satisfait à la justice et ils n'étaient pas assez puissants pour enlever les transgressions de l'humanité, puisque celle-ci est supérieure aux taureaux et aux boucs. C'est pourquoi, lorsque Jésus vint vers Jean pour symboliser son baptême dans la mort, il accomplit la prophétie du Psaume 40: 7–9.

21 L'apôtre Paul attire l'attention sur l'accomplissement de cette prophétie en disant au sujet de Jésus: « Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. C'est pourquoi Christ, en entrant dans le monde, dit: Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande [de taureaux et de boucs], mais tu m'as formé un corps; tu n'as agréé ni holocaustes ni sacrifices pour le péché. Alors j'ai dit: Voici, je viens (dans le rouleau du livre il est question de moi) pour faire, ô Dieu, ta volonté. » — Héb. 10: 4–7.

22 Que Jésus était acceptable aux yeux de Dieu pour constituer un sacrifice ôtant les péchés, ce fait fut rendu évident lorsque, aussitôt qu'il fut sorti de l'eau du baptême, la voix de l'Eternel venant du haut des cieux se fit entendre en disant: « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection (mes complaisances, *Crampon*). » Le fait que l'esprit ou force active et invisible de Jéhovah, accompagné d'une manifestation extérieure et visible, descendit alors sur Jésus, prouve que Dieu, à partir de ce moment-là, avait engendré de nouveau Jésus, non plus dans le sein de Marie pour redevenir un homme, mais par son esprit, afin qu'il devienne un Fils spirituel du Très-Haut; de ce fait, Jésus devait, au temps fixé, retourner dans les cieux pour reprendre sa place aux côtés de son Père. (Mat. 3: 13–17) Quelque quarante jours après son baptême, Jésus revint auprès de Jean. Celui-ci ayant vu et entendu toutes ces choses, le montra du doigt et déclara à ses auditeurs: « Voici l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1: 29–36) C'est

18, 19 Comment Jésus naquit-il homme parfait, quoique soumis à la loi de Moïse?

20, 21 Comment Jésus accomplit-il le Psaume 40: 7–9 en venant se faire baptiser?

22 Comment Dieu et Jean témoignèrent-ils que Jésus convenait comme sacrifice?

parce que l'homme Jésus-Christ était innocent et sans tache qu'il fut appelé et considéré comme un Agneau sacrificatoire, l'Agneau auquel Dieu, du haut des cieux, avait pourvu pour ôter le péché du monde. En tant qu'Agneau pour le sacrifice, Jésus avait été préfiguré plusieurs milliers d'années auparavant par cet autre agneau qu'Abel immola sur l'autel dressé non loin de l'entrée du jardin d'Eden.

23 Jésus vit l'hypocrisie religieuse des nombreux Juifs qui ne voulaient pas se repentir, et il les dévoila aux yeux du reste du peuple. Il montra qu'ils étaient animés de l'esprit meurtrier de Caïn et qu'à l'exemple de ce dernier, ils étaient enfants du malin, Satan le diable. Par dépit, ils accusaient Jésus d'être né dans le péché, d'être un bâtard mi-samaritain et d'être possédé par un démon. Cependant, connaissant sa propre origine et sa justice parfaite, Jésus leur répondit: « Qui de vous me convaincra de péché? » (Jean 8: 41-49) Ses disciples, loin de l'accuser du moindre péché, rendent au contraire témoignage à sa perfection et à son innocence absolues. Ecrivant à ceux auxquels les péchés avaient été ôtés par leur foi au sacrifice de Jésus, le disciple Pierre dit: « Sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous aviez héritée de vos pères, mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache. Lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude; lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement; lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice. » — I Pi. 1: 18, 19 et 2: 22-24.

24 En vertu du sacrifice de sa vie humaine parfaite, sacrifice agréable à Dieu, Jésus-Christ devint le Souverain Sacrificateur de Jéhovah en faveur de l'humanité déchue et éloignée du Très-Haut à cause du péché. Grâce à sa perfection, il est le Souverain Sacrificateur qu'il nous faut; c'est ce que l'apôtre Paul nous affirme lorsqu'il dit: « Il nous convenait, en effet, d'avoir un souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux, qui n'a pas besoin, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple, — car ceci, il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même. » (Héb. 7: 26, 27) Le même rédacteur rend un témoignage supplémentaire au sujet de l'innocence et de la perfection de Jésus comme offrande pour le péché, lorsqu'il dit: « Soyez réconciliés avec Dieu! Car celui qui ne connaissait aucun péché, il l'a fait offrande pour le péché en notre faveur, afin qu'en lui nous puissions devenir justice de Dieu. » — II Cor. 5: 20, 21, *Diaglott, angl.*

25 De nombreux autres passages scripturaux pourraient être cités pour appuyer la preuve que Jésus-Christ était parfait et sans tache dans la chair. Qu'il soit dit en passant que Jésus, dans son propre corps humain, réfuta l'affirmation bouddhiste selon laquelle toute matière terrestre serait vile et misérable par elle-même, et que la condition idéale serait d'être séparé de ce qui est matériel. Jésus, en qualité d'homme parfait, n'était pas assujetti à la condamnation à mort résultant de transgressions qu'il aurait commises lui-même ou de celles héritées d'Adam, et il aurait pu vivre pour toujours sur la terre comme homme, dans la perfection charnelle. Tandis que tous les autres hommes seraient morts, il aurait survécu seul comme créature humaine exempte du péché et de la condamnation. Cependant, ce n'est pas dans ce dessein que Jésus vint sur la terre. Il vint pour prouver qu'il était digne d'être la Postérité d'Abraham en vue de justifier Jéhovah Dieu et de bénir toutes les nations de la terre. Il vint pour se donner en sacrifice humain. Il dit: « C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs. » (Mat. 20: 28) « Moi, je suis venu, afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance. Je suis le bon berger; le bon berger donne sa vie pour ses brebis. » (Jean 10: 10, 11, *Vers. syn.*) Voilà ce que fit Jésus!

26 Lorsqu'il fut sur la terre, Jésus n'évita pas de fréquenter les pécheurs comme si ces derniers eussent été une classe rejetée et intouchable, comme si l'ombre même des pécheurs aurait pu le souiller et annuler son sacrifice. Non, au contraire! il rechercha leur compagnie afin de pouvoir leur faire du bien. S'il avait voulu éviter la fréquentation des pécheurs, il ne serait premièrement pas venu sur terre pour y devenir semblable aux hommes qui étaient tous pécheurs dans la chair. Il serait resté dans les cieux en compagnie de Dieu son Père. Comment alors le dessein de Dieu relatif à la Postérité d'Abraham aurait-il pu être accompli? C'est ainsi que, tel un grand médecin, il vint et visita la famille humaine malade, afin de pourvoir au remède et de la guérir, ainsi qu'il est écrit: « C'est une parole certaine et entièrement digne d'être reçue, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs. » (I Tim. 1: 15) Côtoyer des hommes déchus ne le souilla point, alors que les pharisiens croyaient qu'ils seraient contaminés s'ils fréquentaient des pécheurs. (Luc 7: 37-39) C'est juste le contraire qui se produisit: Lorsque des infirmes et des malades animés de foi en sa puissance le touchaient, une force sortait de lui et les guérissait. Nous lisons: « Et toute la foule cherchait à le toucher, parce qu'une force sortait de lui et les guérissait tous. » (Luc 6: 19) C'est pourquoi des hommes de toutes les nations peuvent aujourd'hui, en toute confiance et en toute foi, s'approcher de lui pour être délivrés du péché.

Le pouvoir de pardonner

27 Du fait que Jésus était le Souverain Sacrificateur que Dieu avait agréé, et qu'il avait pris sur lui l'engagement envers Jéhovah de s'offrir en sacrifice pour le péché du monde, il pouvait, lorsqu'il était sur la terre, pardonner les péchés. En une certaine oc-

23 Comment Jésus et Pierre témoignèrent-ils que Christ était sans péché?
24 Pourquoi Jésus-Christ nous convient-il comme Souverain Sacrificateur de Dieu?
25 Pour quelles raisons de toute première importance, l'homme Jésus vint-il sur la terre?
26 Pourquoi Jésus n'évita-t-il pas, ou n'avait-il pas besoin d'éviter la fréquentation des pécheurs?
27 Pourquoi Jésus pouvait-il pardonner les péchés, et comment le prouva-t-il?

casion, un paralytique dans son lit fut déposé devant lui. Quand Jésus vit la foi de ceux qui venaient d'apporter cet infirme, il lui dit: « Mon enfant, tes péchés te sont pardonnés. » Certains scribes religieux firent des objections à ces paroles et dirent: « Comment cet homme parle-t-il ainsi? Il blasphème. Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul? » Ne comprenant pas le pouvoir de Jésus en qualité de Souverain Sacrificateur de Dieu, des docteurs religieux posent actuellement encore cette même question: « Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul? » Tirant une conclusion erronée, ils enseignent l'existence d'une « trinité » et affirment que Jésus était Dieu lui-même. Si Jésus avait uniquement dit au paralytique que ses péchés étaient pardonnés, ces scribes auraient pu continuer à douter quant à la réalité du pouvoir que possède Jésus de pardonner les péchés; c'est pourquoi il leur fournit la preuve de l'autorité que Dieu lui avait conférée pour pardonner les péchés. Il leur dit: « Lequel est le plus aisé, de dire au paralytique: Tes péchés sont pardonnés, ou de dire: Lève-toi, prends ton lit, et marche? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de pardonner les péchés: Je te l'ordonne, dit-il au paralytique, lève-toi, prends ton lit, et va dans ta maison. » Ce qu'il fit aussitôt. (Marc 2: 3–12) Une autre fois, Jésus pardonna les péchés commis par une pécheresse notoire. — Luc 7: 47–49.

28 Aujourd'hui certains prêtres religieux de la chrétienté prétendent avoir le pouvoir de pardonner les péchés. Ils basent leur affirmation sur les paroles que Jésus adressa à Pierre: « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux: ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Le jour où, grâce à la puissance de Dieu, il fut ressuscité de la mort qu'il avait soufferte comme martyr, Jésus dit aussi à ses fidèles apôtres: « Recevez le saint esprit. Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus. » (Jean 20: 22, 23; Mat. 16: 19) Le clergé catholique romain affirme avoir le pouvoir de pardonner les péchés, car, comme ses membres le prétendent, ils seraient les successeurs des apôtres et, comme tels, investis de tous les pouvoirs apostoliques.

29 Mais, à part leur prétention, ils n'ont jamais prouvé que les péchés qu'ils déclarent pardonnés le sont réellement. Jésus disait qu'il n'est pas plus difficile de guérir une infirmité que de dire: « Tes péchés te sont pardonnés. » Lorsqu'il pardonna les péchés, il guérit en même temps. D'une façon semblable, ses apôtres, auxquels il conféra l'autorité de pardonner des péchés, opéraient instantanément certaines guérisons par la puissance de Dieu. Eh bien! que tous ces prêtres catholiques romains, avec les pouvoirs qu'ils se sont arrogés, prouvent qu'ils sont capables de pardonner les péchés en guérissant immédiatement ceux qui sont frappés par quelque maladie et auxquels ils viennent annoncer le pardon! Jésus dit qu'il est aussi facile de faire l'un que l'autre pour quiconque est *réellement* autorisé à pardonner les péchés. Si ces prêtres religieux de la chrétienté ne sont pas capables d'opérer aussi facilement des guérisons, (ce qui est d'ailleurs le cas), alors il est prouvé que leur affirmation pompeuse n'est qu'une vaste supercherie qui induit en erreur et qui déshonore le nom de Dieu. Cette prétention est aussi peu véridique que l'autre affirmation selon laquelle ils ont le pouvoir de délivrer après la mort des âmes humaines des souffrances du purgatoire, étant donné que le « purgatoire » n'est même pas mentionné dans la Bible. La Parole de Dieu déclare: « Le salaire du péché, c'est la mort », et « il y a un péché qui mène à la mort », et non aux tortures du purgatoire ou aux tourments éternels dans les flammes d'un enfer littéral. (Rom. 6: 23; I Jean 5: 16) « L'âme qui péchera, celle-là mourra. » — Ez. 18: 4, 20, *Darby*.

30 Lorsqu'il était sur la terre, Jésus avait le pouvoir de pardonner les péchés. Il jouit maintenant de cette autorité dans une plus large mesure encore, depuis qu'il a sacrifié sa vie humaine, qu'il a été ressuscité d'entre les morts, qu'il est remonté dans les cieux et a paru en présence de Dieu pour lui présenter la valeur ou le mérite rédempteur de son sacrifice humain. « Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu... Maintenant, à la fin des siècles, il a paru une seule fois pour abolir le péché par son sacrifice. » (Héb. 9: 24–26) Tandis qu'il était sur la terre, Jésus guérit les personnes dont il pardonna les péchés. C'est ainsi qu'à présent, en pardonnant du haut des cieux leurs péchés à ceux qui croient en lui, il pourrait aussi leur conférer sur-le-champ la perfection dans la chair, eu égard à leur condition de pécheurs pardonnés et à leur désir sincère de justice. Cependant, il n'agit pas ainsi, car ceux que Dieu accepte des mains de son Souverain Sacrificateur pour qu'ils deviennent membres de la véritable congrégation chrétienne, reçoivent l'imputation de la justice en raison de la justice de Christ. La justice leur est imputée à cause de leur foi; ils sont « justifiés par la foi », au moyen du sang du sacrifice réalisé par le Souverain Sacrificateur et par la grâce de Dieu. (Rom. 5: 1, 9, 15–21) Sur de telles bases, les fidèles membres de son corps peuvent être acceptables auprès du Dieu de la sainteté, et ils peuvent déposer leur vie dans le service de Dieu en imitation de Jésus-Christ, afin qu'ils puissent vivre et régner avec lui dans son Royaume céleste. — II Tim. 2: 11, 12.

Le péché du présent monde mauvais, ou celui du Monde Nouveau?

31 Jésus-Christ fut effectivement investi du pouvoir royal en 1914. Il est la Postérité d'Abraham en qui toutes les familles et toutes les nations de la terre doivent être bénies. L'apôtre Jean dit au corps des disciples de Christ: « Il est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » (I Jean 2: 2) Eh bien! puisqu'il règne à présent en puissance, et qu'il est « l'agneau de Dieu qui ôte le

28, 29 Pourquoi les prêtres catholiques prétendent-ils à tort posséder un tel pouvoir?

30 Pourquoi Jésus ne rend-il pas à présent la perfection corporelle à ceux auxquels il confère le pardon?

31 Pardonnera-t-il à ce monde inique ce qu'il commet depuis 1914?

péché du monde », cela veut-il dire que le Roi Jésus-Christ épargnera ce vieux monde qui a persévéré dans le péché et l'iniquité depuis des milliers d'années? L'épargnera-t-il parce qu'il en aurait ôté le péché par son sacrifice? Et s'il en ôtait le péché, le guérirait-il de ses maux, le réformerait-il et le purifierait-il pour lui permettre de continuer à durer indéfiniment? Certainement pas! Les passages scripturaux cités ci-dessus ne peuvent pas revêtir cette signification, car Jésus-Christ, aussi bien que d'autres prophètes inspirés de Dieu, ont prédit la fin de ce monde en un temps de destruction telle qu'on n'en aura jamais vu de semblable. Jésus lui-même accomplira la prophétie scripturale qui déclare que lorsqu'il sera effectivement devenu Roi, il brisera toutes les nations, comme le vase d'un potier; et il a promis aux disciples et membres de son corps, lorsqu'ils seront réunis avec lui dans les cieux, de leur donner une part dans cette démolition des systèmes corrompus de ce monde inique. (Ps. 2: 8, 9; Apoc. 2: 26, 27) En dépit de toute la prédication faite par les témoins de Jéhovah et relative à ce Royaume qui est instauré depuis 1914, ce monde de politique, de commerce et de religion organisée continue à rejeter le Royaume de Dieu et de Christ en faveur d'une domination du monde exercée par le monde lui-même. Un tel péché ne saurait être ôté par le sacrifice de Jésus. Celui-ci ne constitue pas une offrande en faveur d'un tel péché d'opposition délibérée au dessein de Dieu, et il ne pardonne pas un tel péché perpétré par ce monde inique.

[32] Ce monde corrompu est dominé par le puissant système organisé par le diable, la sainte Bible l'appelle « Babylone ». Pour Babylone et les nations qui se sont liguées avec elle, il n'existe ni pardon ni offrande pour les péchés. Jésus, dans sa révélation à l'apôtre Jean, a dit de cette Babylone: « Parce que toutes les nations ont bu du vin de la fureur de son impudicité, et que les rois de la terre se sont livrés avec elle à l'impudicité, et que les marchands de la terre se sont enrichis par la puissance de son luxe... Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux. Car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités... à cause de cela, en un même jour, ses fléaux arriveront, la mort, le deuil et la famine, et elle sera consumée par le feu. Car il est puissant, le Seigneur Dieu qui l'a jugée. » (Apoc. 18: 3–8) Ainsi donc, combien est vaine la bénédiction que le pape Pie XII adressa « à la ville de Rome et au monde entier » *(urbi et orbi)*, au cours d'une allocution pascale devant des milliers de Romains, le dimanche 28 mars 1948! Cette « bénédiction » ne préservera ni Rome ni le reste de ce monde inique de la fin catastrophique que la Bible leur a prédite.

[33] Les papes, qui affirment être les vicaires ou représentants de l'agneau de Dieu, l'ont emporté sur Jésus quant à dominer sur cette terre en ce qu'ils ont commencé leur « règne » à Rome vers l'an 800, au temps de l'empereur Charlemagne, c'est-à-dire 1114 ans avant 1914. L'actuel pape ajoute un nouveau péché à la liste des forfaits du Vatican. Craignant les élections nationales qui devaient avoir lieu en Italie en avril 1948, le pape s'adressa aux prêtres des paroisses romaines et aux prédicateurs du Carême et leur déclara le 10 mars 1948: « Il est de votre droit et de votre devoir d'attirer l'attention des fidèles sur l'importance exceptionnelle que revêtent les prochaines élections, ainsi que sur la responsabilité morale qui incombe à tous ceux qui ont le droit de vote. » Il dit que c'est « l'obligation formelle pour tous ceux qui ont le droit de voter, aussi bien les hommes que les femmes, de participer aux élections. Quiconque s'en abstiendra, en particulier à cause de négligence ou de lâcheté, commettra un grave péché — une transgression mortelle. Chacun doit voter selon la dictée de sa conscience. Et il est évident que la voix de la conscience pousse tout catholique sincère à voter pour ceux des candidats ou celles des listes électorales... » New-York *Times,* 11 mars 1948) Avec de telles paroles, le pape, qui prétend parler au nom de Jésus-Christ, déclare que c'est « un péché très grave — une transgression mortelle » pour un chrétien de ne pas participer à des élections politiques, et de ne pas voter, c'est-à-dire de ne pas voter pour des politiciens catholiques ou des politiciens approuvés du Vatican. Toutefois, ce vicaire qui affirme parler au nom de Christ, ne cite aucun texte scriptural puisé dans les paroles prononcées par Christ, afin de prouver que pareille façon d'agir constituerait un péché mortel. Il ne le fait pas parce qu'il ne le peut pas.

[34] Plutôt que de pécher en ne votant pas, le vote est contraire aux véritables principes chrétiens tels que ceux-ci sont énoncés dans la sainte Bible inspirée, car ce serait s'immiscer dans les affaires politiques de ce monde. C'est pourquoi ceux dont la conscience chrétienne a été guidée par la Bible, et non par le clergé de la chrétienté, se sont abstenus de voter pour des politiciens, que ceux-ci soient d'un parti ou d'un autre. L'apôtre Paul, s'adressant pour la dernière fois à son collaborateur Timothée, lui écrivit: « Travaille comme un bon soldat du Christ Jésus. Quiconque est enrôlé au service de Dieu, ne s'embarrasse point dans les affaires du siècle, afin de satisfaire celui à qui il s'est donné. » (II Tim. 2: 3, 4, *vers. catholique de Glaire*) Suggérant aux chrétiens d'abandonner cette Babylone mondaine, le même apôtre écrivit: « C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et séparez-vous, dit le Seigneur; ne touchez pas à ce qui est impur et moi je vous accueillerai. Je serai pour vous un père, et vous serez pour moi des fils et des filles, dit le Seigneur tout-puissant. Ayant donc de telles promesses, bien-aimés, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, et achevons l'œuvre de notre sainteté dans la crainte de Dieu. » (II Cor. 6: 17 à 7: 1, *version catholique de Crampon*) Montrant ailleurs encore la séparation des véritables chrétiens d'avec les systèmes de ce monde, le même apôtre écrivit: « Le Seigneur Jésus-Christ... s'est donné lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher à la perversité du monde présent selon la volonté de notre Dieu et Père. » (Gal. 1: 3, 4, *ibid.*) Les paroles de Paul concordent avec celles que Jésus adressa à ses

32 Que déclare Apocalypse 18: 3-8 au sujet des péchés de la Babylone moderne?
33 Pourquoi et comment le pape stigmatisa-t-il récemment comme un péché le fait de ne pas voter?
34 Pourquoi les chrétiens n'ont-ils pas obéi aux instructions du clergé relatives aux élections?

disciples: « Vous n'êtes pas du monde, mais... je vous ai tirés du monde en vous choisissant. » — Jean 15: 19, *ibid.*

[35] Lorsqu'un chrétien véritable et consciencieux ne vote pas pour des hommes approuvés par le clergé de la chrétienté, cela ne veut pas dire qu'il vote indirectement pour les partis politiques en opposition avec ledit clergé. C'est un mensonge religieux que d'affirmer qu'un chrétien se trouve dans l'obligation de choisir ou de voter pour le moindre de deux maux, et de chercher à en produire une amélioration. Le chrétien ne choisit aucun des deux maux, car les deux sont de ce monde, et il n'a pas à choisir pour prolonger la durée de l'un d'eux, et porter la responsabilité d'une telle prolongation. L'apôtre Paul, qui se rendait bien compte de ce qu'est le péché, grâce aux Dix Commandements, dit en outre à Timothée: « N'impose trop vite les mains à personne, et ne te rends pas complice des fautes d'autrui; toi-même, garde-toi pur. » (I Tim. 5: 22, *ibid.*) Selon cette règle de la Bible, les chrétiens ont refusé d'imposer leurs mains approbatrices à n'importe quel homme politique de ce monde. Ce faisant, ils ont refusé d'avoir une part quelconque dans la responsabilité afférente à des péchés qui plus tard ont été commis au cours de leurs fonctions par des hommes tels que Hitler et Mussolini. Ceux qui suivent fidèlement les enseignements de Christ se gardent chastes ou immaculés de ce monde, étant donné qu'il les a choisis du milieu de ce monde et qu'ils n'en font plus partie. Ils sont pour le Monde Nouveau, pour le monde de la justice créé par Dieu.

[36] Ces chrétiens ne sont nullement contraints de choisir entre deux maux et de partager ainsi la responsabilité afférente à des péchés commis par autrui contre le Royaume de Dieu et contre son peuple. Par leur repentir du péché et leur consécration à Dieu par l'intermédiaire de Christ, ils se sont soumis au décret de Dieu en faveur de son Royaume, et prient désormais ainsi: « Que ton règne (royaume, *Bible angl.*) vienne! » Au lieu de voter pour un parti politique d'hommes et de femmes entachés des péchés de ce monde et combattant contre le Royaume de Dieu, ils ont choisi une fois pour toutes en se prononçant pour un Roi céleste, Jésus-Christ. Dans ce cas, en effet, la parole suivante est véridique: « Le Roi ne peut pas faire de mal. » Nous avons prêté serment de fidélité inébranlable à ce Chef ou Gouverneur sans péché, dont le gouvernement, exempt de péché et ennemi de toute oppression, fera disparaître tous les maux de ce monde, bénira les humains en les délivrant de leurs péchés, de la sentence de mort et de l'auteur du péché, c'est-à-dire du diable. Le nom de notre Roi, c'est *Jésus,* car il sauvera de leurs péchés tous ceux qui deviennent son peuple ou ses sujets.

[37] Le « péché du monde » pour l'enlèvement duquel ce Roi fut sacrifié autrefois, ce n'est pas le péché de ce monde dont Satan le diable est le dieu et chef invisible. Le monde de Satan sera détruit sous peu à cause de ses péchés impardonnables commis contre la souveraineté universelle de Jéhovah et contre son Royaume dirigé par Jésus-Christ. Le péché du monde qui, par contre, est susceptible d'être ôté, et qui le sera effectivement par l'Agneau de Dieu, c'est le péché de tous ceux qui obtiendront la vie dans le Monde Nouveau de la justice.

[38] Les fidèles chrétiens qui sont maintenant acceptés par Dieu en vue d'obtenir une place avec Christ Jésus dans son Royaume céleste, bénéficient à présent de l'enlèvement de leurs péchés par le moyen de la foi en son sacrifice. En mourant, ils abandonnent ce corps charnel et pécheur. A la résurrection d'entre les morts, ils sont revêtus de corps spirituels et parfaits, afin de pouvoir prendre place avec Jésus-Christ sur son trône. C'est avec lui qu'ils régneront dans les cieux, tandis qu'il bénira toutes les familles de la terre durant son merveilleux règne de mille ans.

[39] Dans le Monde Nouveau qui commencera par le règne millénaire de Jésus-Christ, tous ceux qui deviendront ses sujets auront leurs péchés enlevés. Des dizaines de milliers de personnes de bonne volonté apprennent à présent ce qu'est le péché; elles manifestent leur repentir et se tournent vers l'Agneau de Dieu afin que celui-ci ôte leurs péchés. Des milliards de ceux qui sont dans leurs tombes entendront la voix de l'Agneau royal; ils sortiront de leurs tombes et auront part au privilège de voir leurs péchés ôtés par son sacrifice. Ceux qui s'y refusent mourront dans leurs péchés et seront détruits pour toujours. — Jean 5: 28, 29; 8: 23, 24.

[40] Toutes les personnes qui veulent recevoir le don gratuit de la vie éternelle sur la terre dans ce Monde Nouveau, doivent se repentir, se détourner de la conduite du monde actuel et parvenir à une condition exempte de péché dans la chair. Tous leurs péchés commis du fait de leur condition héritée d'Adam, leur seront pardonnés du moment qu'ils en demandent le pardon par l'intermédiaire du sacrifice de l'Agneau. Ce dernier manifestera le pardon de Dieu à leur égard en les guérissant progressivement au cours du règne millénaire et en les élevant finalement à la perfection humaine absolue, à une justice complète dans la chair. Dans cette condition, leur disposition à faire fidèlement et pour toujours la volonté de Dieu leur vaudra la justification pour la vie éternelle dans le paradis restauré sur la terre. Puisque « le salaire du péché, c'est la mort », nous savons qu'en ce temps-là le péché du monde aura été complètement ôté, car la Parole de Dieu déclare au sujet de ce Monde Nouveau de bénédiction: « Et la mort ne sera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car les premières choses ont disparu. » — Apoc. 21: 4, 5.

T. G. angl. du 15 mai 1948.

35 Comment les chrétiens se gardent-ils ainsi purs et exempts du péché de ce monde?
36 Pour quel genre de gouvernement et de gouverneur se sont-ils prononcés?
37 Quel est ce « péché du monde » qui est ôté?
38 Comment la condition pécheresse de l'assemblée chrétienne est-elle enlevée?
39, 40 Dans le Monde Nouveau, comment l'humanité verra-t-elle ses péchés effacés?

Extrait de l'Annuaire 1948 des témoins de Jéhovah

Pays-Bas

(Suite du numéro du 1er août 1948)

LA visite, cette année, de nos frères américains Fred Franz et Grant Suiter fut un événement qui nous procura une profonde joie. Ils passèrent huit jours chez nous en juin. Ce fut durant les trois premiers jours de leur présence ici, soit les 13, 14 et 15 juin, qu'eut lieu à Amsterdam le congrès qui avait été préparé pour cette circonstance. Les frères et sœurs y eurent beaucoup de joie, en particulier grâce aux discours que nous firent ces deux frères.

Après le congrès nous avons eu le plaisir d'avoir le président de la Société, frère Knorr, et son secrétaire, frère Henschel, au milieu de nous. Leur séjour fut court, aussi les jours en furent-ils remplis par l'examen et la discussion de divers problèmes ayant trait aux intérêts du Royaume. Le deuxième soir de leur visite, ils parlèrent au groupe des témoins de Jéhovah à Amsterdam (un auditoire de 1000 personnes) de leur intéressant voyage autour du monde, tout au moins de la portion qu'ils en avaient déjà réalisée. Frère Knorr clôtura la réunion par une allocution fort opportune sur Romains 14. Les enseignements qu'elle contenait furent grandement appréciés, ainsi qu'on le constata plus tard.

Nous saisissons l'occasion que nous offre ce rapport de remercier la Société et les frères et sœurs d'Amérique et du Canada des vêtements que nous avons reçus d'eux pour les distribuer aux frères et sœurs dans le besoin. Les mots ne suffisent pas à exprimer toute notre reconnaissance; mais nous désirons que nos frères et sœurs d'outre-mer sachent combien le sacrifice qu'ils ont fait pour nous nous est précieux. Nous leur disons aussi que nous nous sentons encore plus étroitement unis à eux par les liens de l'amour et de l'unité théocratiques.

Nous avons reçu en tout trois envois de vêtements des Etats-Unis et un du Canada. Les quatre ensemble comptaient 313 caisses d'habits, 35 caisses de chaussures et 11 caisses de lingerie de lit, le tout usagé, selon prescriptions. Cela atteignait un poids net de 54,6 tonnes.

On peut dire que les rapports de la Société avec le gouvernement et les autres autorités sont bien meilleurs que l'année précédente. Il est reconnu maintenant que notre Société est une organisation honnête dont les buts reposent sur les principes chrétiens de la vérité et de la justice. Il est connu aussi que nous ne sommes pas une coterie de marchands de livres séditieux, mais que nous formons une puissante organisation internationale, éducatrice, bienfaisante, une organisation de serviteurs chrétiens qui font un bon travail de « reconstruction spirituelle et morale » en offrant aux habitants avides de vérité une nourriture spirituelle fortifiante. Grâce à cette nourriture-là, on peut résister aux périls cachés de ce temps d'après-guerre, ces périls qui entraînent les masses dans l'abîme du crime et des mauvaises mœurs.

Hongrie

DANS ce pays qui a subi l'affreuse guerre, l'œuvre du Seigneur progresse admirablement en dépit des difficultés actuelles. Bien que les frères et sœurs aient à faire face à l'opposition, violente à l'extrême, de l'église romaine, leur nombre s'est accru. En 1946 ils étaient 661 et maintenant, en 1947, ils sont 989. *La Tour de Garde* s'imprime actuellement en Hongrie même et a des milliers d'abonnés. Les brochures qui ont pu être éditées, grâce à l'obtention d'une petite quantité de papier, servent à la proclamation de la bonne nouvelle. Quelques traits du rapport du serviteur de la filiale hongroise de la Société nous montrent dans quelles conditions les messagers de Dieu doivent remplir leur mission. Pourtant, les frères et sœurs vont joyeusement de l'avant, sachant avec certitude que c'est pour le Royaume des cieux, pour lui seul, qu'ils ont à combattre. Nous passons au résumé du rapport:

La police, aujourd'hui démocratique, n'est plus l'aveugle instrument du clergé qu'elle était auparavant. Qu'on en juge: Peu après la proclamation de la République, un « démocrate » exalté ayant appris que les témoins de Jéhovah prêchaient un royaume, s'en fut daredare au poste rapporter que ces témoins étaient dans la localité et les dénoncer comme hostiles à la République et réactionnaires. Les frères et sœurs furent conduits devant le chef de la police qui leur ordonna de se justifier de l'accusation portée contre eux. Aussitôt qu'ils l'eurent mis au courant du témoignage qu'ils rendaient, ce chef se montra plein de bienveillance à leur égard. Il commanda aux agents qui les lui avaient amenés de ne pas mettre d'obstacle à leur activité, l'œuvre qu'ils faisaient étant une bonne œuvre. Puis, s'adressant aux témoins, il leur dit: « Allez continuer à prêcher ces choses. Je vous rends la liberté à condition que vous les racontiez à tout le monde, dans la rue et dans les habitations pour que personne ne soit oublié. Il serait bon que les gens vous imitassent... »

Le curé d'une assez grande localité aperçut en sortant de la messe que les témoins de Jéhovah avaient fait leur apparition. Il gagna en grande hâte le poste de police et demanda qu'on les empêchât de parcourir l'endroit et d'y exciter les habitants. Le commandant, un homme de bonne volonté, lui répondit: « Rentrez tranquillement chez vous, monsieur le curé; vous n'avez aucun motif de redouter ces gens, car ils ne vous feront pas de mal, ils n'en font à personne. On n'a jamais pu obtenir d'eux qu'ils tuent leur prochain. » Déconfit, l'homme d'église disparut. Quant aux frères et sœurs, ils profitèrent de la belle occasion qui se présentait à eux et rendirent témoignage à la vérité devant les nombreuses personnes qui venaient de la messe ou qui étaient sur place.

Malgré que son ascendant sur la police ne soit peut-être plus si grand, le clergé n'en suscite pas moins contre nous une assez forte hostilité. En bien des cas, il réussit à soulever contre le peuple de Dieu tant les agents que la populace. Cependant, par la grâce du Seigneur, ces assauts retombent sur la tête des agresseurs ou échouent de quelque autre manière.

L'instruction religieuse obligatoire dans les écoles est un bon moyen pour l'ennemi de faire pression sur les serviteurs de Dieu. Dans toute la Hongrie, les parents sont tenus à faire suivre à leurs enfants le cours de la religion de l'un des systèmes d'église reconnus, faute de quoi les enfants ne peuvent avancer à l'école, si éveillés soient-ils. Pour les parents consacrés à Dieu, il en résulte une infinité d'ennuis et de tracas. Il arrive que leurs enfants soient expulsés de l'école avant d'y avoir terminé leur instruction.

Au commencement de l'année, nos chers frères et sœurs de Suisse nous adressèrent de nouveau un bel envoi de vêtements destinés à atténuer la misère de ceux d'ici. Des adultes et des enfants, 2151 en tout, ont pu en

profiter. Ainsi, beaucoup de proclamateurs seront mieux vêtus pour aller travailler dans la vigne du Seigneur. Nous sommes reconnaissants à notre Père céleste, notre Protecteur, de ce don, reconnaissants aussi à nos frères et sœurs d'avoir pensé à nous en pourvoyant à notre besoin. De tout notre cœur nous leur disons merci.

Tchécoslovaquie

CE PAYS de l'Europe centrale a eu sa bonne part des maux de la guerre; cependant il ne s'en est pas trop mal tiré et se relève rapidement. Sa population actuelle d'environ 12 000 000 d'âmes, dont les sept-dixièmes sont de langue tchèque et les trois-dixièmes environ de langue slovaque, était tombé au pouvoir du gouvernement d'Hitler au printemps 1939. Les témoins de Jéhovah en Tchécoslovaquie regardent comme un grand privilège de pouvoir proclamer le Roi et son Royaume de concert avec leurs frères de toutes les parties du monde. Jéhovah a béni abondamment l'œuvre qu'ils font en son nom. Une foule d'hommes de bonne volonté ont été rendus joyeux par le message divin et se sont joints à eux pour célébrer le Tout-Puissant en le servant. Malgré l'opposition et la persécution que les témoins subissent, leur activité se développe d'une manière grandiose. Le rapport du serviteur de la filiale de la Société décrit les principaux événements de l'année, ainsi que la joie des frères et des sœurs. Vous ne le lirez certainement pas sans intérêt:

Le début de cet exercice, déjà, fut prometteur et encourageant. Depuis qu'à la fin de la deuxième guerre mondiale les portes de la liberté d'adoration s'ouvrirent toutes grandes devant nous, nous n'avons cessé de chercher un lieu d'où l'œuvre du témoignage pourrait être menée à bien dans tout le pays. Le Seigneur exauça nos supplications: Au commencement de cette année de service 1946–1947, nous pûmes prendre les dispositions qu'exige l'achat d'un immeuble. Les fonds, il est vrai, n'étaient pas encore entièrement réunis, mais l'empressement des frères tchécoslovaques à mettre leur argent à notre disposition, soit comme prêt, soit comme don, fut si grand qu'au 2 novembre 1946 nous entrions déjà dans notre nouveau home, le Béthel.

La maison est bien adaptée à son but. La famille du Béthel y a trouvé des locaux favorables au travail et une demeure tranquille, ce qu'elle apprécie fort. Chacun de ses membres comprend que c'est une faveur particulière que d'être appelé à travailler là pour les proclamateurs du Royaume de toute la Tchécoslovaquie. Au moment où nous rédigeons ce rapport, le bureau et l'expédition occupent neuf frères et sœurs. Le résultat de notre activité est bien meilleur qu'au temps où nous étions dispersés dans la ville de Prague, et où nous devions accomplir notre tâche chez les frères qui nous logeaient. L'acquisition d'un immeuble a été un immense pas en avant dans l'expansion de l'œuvre. La filiale de la Société à Berne nous a été d'un grand secours en nous envoyant les meubles dont nous avions besoin.

Un autre réjouissant événement du début de cette année de service fut notre premier congrès d'après-guerre, à Brunn, du 27 au 29 septembre. Il y avait neuf ans que dans notre pays les proclamateurs de la bonne nouvelle n'avaient pu tenir d'assemblée générale; aussi fut-ce pour eux tous un encouragement d'autant plus précieux que de se voir réunis là si nombreux. Ils étaient 1400. Nous avions reçu juste à temps, par le *Messenger*, la relation complète du « Congrès théocratique des nations joyeuses » tenu par les témoins de Jéhovah à Cleveland (Etats-Unis), de sorte que le programme de notre assemblée put se dérouler dans ses traits essentiels d'après celui de Cleveland. La conférence publique sur « Le Prince de la paix » eut 1700 auditeurs attentifs. De nouveaux proclamateurs, au nombre de 131, ratifièrent leur consécration à Dieu par le baptême (l'immersion). Ce congrès a été un puissant stimulant pour les serviteurs du Seigneur; leurs rapports de service l'ont bien prouvé. Et pourtant il a été dépassé de beaucoup par celui du mois de juin, le deuxième de cette année.

De longs mois à l'avance nous avions pensé à ces jours des 3, 4 et 5 juin pour lesquels nous attendions la visite du président de la Société Watch Tower, frère Knorr, et de son secrétaire, frère Henschel. Nous faisions des préparatifs pour ce second congrès qui devait avoir lieu à Brunn, comme le premier, et coïncider avec l'arrivée de nos visiteurs. Notre joie fut profonde lorsque, le 3 juin, à l'aérodrome de Prague, nous vîmes paraître non seulement ces deux frères, mais encore frère Covington et un frère du bureau de Berne. Ensemble nous discutâmes des affaires de l'œuvre en Tchécoslovaquie et ces frères nous donnèrent maints conseils relatifs au service de prédication.

L'allégresse s'empara des 1700 participants au congrès quand, aux deuxième et troisième jours, ils entendirent les allocutions du président et de ses compagnons. Frères et sœurs et amis de la vérité furent enthousiasmés de tout ce qu'ils apprirent et grandement réconfortés. Cette heureuse assemblée leur restera longtemps à la mémoire, assurément. Le clou du congrès fut, au dernier soir, une conférence publique de frère Knorr sur ce thème: « La joie pour tous les hommes ». Un auditoire de 2300 personnes lui accorda toute son attention. Au cours de ces trois jours, 173 personnes de bonne volonté confessèrent devant tous par l'immersion leur résolution de servir Dieu, Jéhovah, et de l'adorer lui seul. Jamais on n'avait vu ici autant de baptêmes à la fois. *(A suivre.)*

Textes et commentaires

16 octobre

Et voici, l'homme vêtu de lin, et portant une écritoire à la ceinture, rendit [*cette*] *réponse. — Ez. 9: 11.*

C'est ainsi que Dieu prévit une certaine assemblée formée d'oints qui accompliraient ensemble ce qu'il leur ordonnerait, c'est-à-dire qu'ils marqueraient pour le salut les gens de bonne volonté. Qui seront individuellement les oints composant cette assemblée? Le récit inspiré ne nous le révèle pas. Tout chrétien consacré, oint de l'esprit de Dieu, doit déterminer pour lui-même s'il fera partie ou non de cette assemblée obéisssante et approuvée. Pour y appartenir, il doit s'identifier avec elle et travailler harmonieusement avec elle comme étant un de ses membres. Chaque oint a la responsabilité de travailler ainsi, car Dieu n'approuve pas de schisme ou de division au sein de son peuple organisé sur la terre. Jésus pria pour l'unité de ce peuple; celui-ci *doit* donc être un en Dieu et un dans son œuvre. Et si elles veulent être aujourd'hui aux côtés de Dieu et obtenir le salut, les personnes de bonne volonté doivent faire voir leur marque et se joindre à l'œuvre de l'« homme vêtu de lin » actuel, dont la Tête est Christ Jésus. Elles doivent aider d'autres personnes à acquérir la connaissance de la vérité. — T.G. angl. du 15/9/47.

17 octobre

Vaillant guerrier, ceins ton épée, — ta parure et ta gloire.
— Ps. 45: 4 —

L'épée est le symbole de la guerre, et aussi de l'autorité et de la puissance que Dieu déploie pour exécuter ses ennemis. (Rom. 13: 1-4) Depuis la naissance du Royaume de Dieu dans les cieux en 1914, le puissant Roi intronisé a reçu l'autorité qu'il avait si longtemps attendue; c'est ceint de ce pouvoir qu'il entrera en action contre tous ceux qui s'opposent à la souveraineté de Jéhovah. Non seulement il se ceint de l'autorité d'exécuteur, illustrée par l'épée, mais il revêt également la gloire et la majesté. Cela revient à dire qu'il prend les glorieux titres qui lui sont réservés et entre dans les brillantes et éminentes fonctions de principal Serviteur et de Justificateur de Jéhovah. Nous nous joignons au psalmiste en souhaitant que ce Roi majestueux, ce guerrier plein de gloire, prospère dans son avance vers de brillants succès. Nous ne prierons donc pas pour qu'un tel succès soit réalisé aujourd'hui par les Nations unies, ni par aucun autre expédient humain destiné à remplacer le Royaume de Dieu. — T.G. angl. du 1/10/47.

18 octobre

Les nations se sont irritées; et ta colère est venue, et le temps est venu de juger les morts, de récompenser tes serviteurs.
— Apoc. 11: 18 —

Les nations commencèrent à s'irriter en 1914, début de la première guerre mondiale. Le temps de jugement commençant par la maison de Dieu, le moment vint où ses membres morts, c'est-à-dire les « saints », furent réveillés d'entre les morts pour recevoir leur récompense céleste. Les nations irritées n'ont pas discerné cette résurrection, parce qu'ils ressuscitèrent comme personnes spirituelles afin d'être réunis à Christ Jésus dans les cieux. Notre époque est donc « ce jour-là » dans lequel Paul et tous ceux qui aiment la venue du Seigneur reçoivent la couronne de justice qui leur était réservée. C'est en ce jour que le « temple de Dieu » dans les cieux est ouvert, afin que son représentant judiciaire, Christ Jésus, puisse y venir, y prenne place et commence le jugement par la maison de Dieu. — T.G. angl. du 1/7/47.

19 octobre

Dieu leur dit: Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez. — Gen. 1: 28.

Dieu créa d'abord l'homme seul à son image, puis le partagea en mâle et femelle en produisant la femme d'une partie du corps d'Adam. Il fit cela afin que l'homme et la femme puissent ensemble réaliser l'acte du mariage et participer au peuplement du globe entier par des créatures de leur espèce, des hommes et des femmes justes et parfaits. L'engendrement de ces enfants mâles et femelles devait amener ces derniers à pouvoir s'unir également par le mariage et à participer aussi à la réalisation du mandat divin qui était de remplir la terre de créatures humaines. Ce fut, à n'en pas douter, une tâche énorme que Dieu donna à exécuter au couple de l'Eden, devoir consistant à donner la vie à des enfants et à remplir la terre. En créant les choses de cette façon, Dieu, à l'origine, approuva le lit conjugal et en fit une chose honorable, digne et normale. — T.G. angl. du 15/1/47.

20 octobre

Je me suis fait tout à tous, afin d'en sauver de toute manière quelques-uns. Je fais tout à cause de l'Evangile.
— I Cor. 9: 22, 23 —

Nous devons être patients et manifester une tolérance profitable envers ceux que nous désirons aider à marcher sur le chemin du salut. Nous devons montrer notre amour et aimer ces personnes comme nous-mêmes. Les questions secondaires comme le manger et le boire, les habitudes personnelles telles que l'usage du tabac, ne devraient pas être laissées à la première place et revêtir une importance telle qu'elles en viennent à cacher, non seulement le litige principal, à savoir la réhabilitation de la souveraineté et du nom de Jéhovah au moyen de son Royaume, mais aussi notre participation à cette réhabilitation en restant fidèles à notre consécration et en demeurant intègres envers lui. Si quelque personne a besoin d'être éduquée sur le manger, le boire, l'observance des jours et des habitudes personnelles nuisibles, nous serons pleins de tact envers elle. En attendant, tenez-vous-en aux objectifs principaux et laissez petit à petit les gens parvenir à la connaissance de ce qui est convenable à ce sujet. — T.G. angl. du 15/11/47.

21 octobre

Les paroles d'un boute-feu (du rapporteur, Segond) sont comme des coups qui retentissent au plus profond des entrailles. — Prov. 18: 8, Zadoc Kahn.

Une personne peut agir stupidement ou étourdiment, en indiscret, mais son étourderie ne diminue pas le mal qui est fait. Lorsqu'une personne apprend qu'un indiscret a dit du mal aux autres sur son compte, elle peut en être blessée profondément, presque au point de ne jamais pouvoir se réconcilier avec la mauvaise langue. La blessure est profonde, et il sera difficile de la guérir. Sans compter qu'il cause beaucoup de tort, le rapporteur perd son temps. S'il s'appliquait à un travail profitable au lieu de parler de choses qui n'édifient ni ses auditeurs ni ceux qui sont l'objet de sa médisance, il arriverait à faire quelque chose d'utile et ne se rendrait pas pauvre spirituellement. (14: 23, *Crampon*) Ce sont les actes qui sont nécessaires, et non les paroles. Les vaines paroles, et principalement le fait de jaser sur autrui, sont responsables de bien des maux, et par conséquent devraient être évités. Le sage méditera d'abord avant de dire de tels propos. — T.G. angl. du 1/5/47.

22 octobre

... du Fils de son amour, en qui nous avons la rédemption, la rémission des péchés. — Col. 1: 13, 14.

Par son alliance de la loi conclue par l'entremise de Moïse, Dieu exposa d'une façon particulière ce qu'est le péché, et de ce fait, en donna la connaissance aux Juifs. (Rom. 3: 20) Lorsqu'il envoya son Fils sur cette terre pour qu'il devînt le Souverain Sacrificateur expiant les péchés en faveur de l'humanité, et lorsqu'il lança le message du pardon des péchés par l'entremise de ce grand-prêtre, l'Eternel avait pleinement conscience des péchés dont l'humanité était coupable. Tout homme était coupable de pécher contre le même Dieu, quel que fût ce péché. Personne n'était donc innocent à ses yeux. Tous avaient besoin de se repentir et de se détourner de la servitude du péché pour entrer au service de la justice divine. Quiconque acceptait alors l'Evangile du Royaume avec foi et repentir était accepté, tel qu'il était, par le « Père des miséricordes ». Dieu lui pardonnait par l'entremise de Christ, et il agit ainsi jusqu'à ce jour. — T.G. angl. du 15/4/47.

23 octobre

Et ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres. (Segond) Prends ta part de souffrances. (Crampon) — II Tim. 2: 2, 3.

C'est premièrement à cause de la réhabilitation de Dieu que nous nous chargeons fidèlement et sans nous plaindre, de fardeaux, de privations et de persécutions. Une autre raison pour laquelle nous endossons toutes ces charges d'une façon désintéressée avec une joie intérieure et continuons dans le ministère de la vérité du Royaume, c'est pour communiquer à d'autres la bonne nouvelle du Royaume, afin que davantage de proclamateurs soient suscités et instruits en vue de remplir le même ministère. Nous devons faire plus que simplement prier le Seigneur de la moisson, Jéhovah Dieu, d'envoyer davantage d'ouvriers pour faire la moisson, car celle-ci est grande, et le nombre des ouvriers peu élevé. (Mat. 9: 37, 38) Ceux auxquels Jésus enseigna à prier ainsi étaient des personnes qu'il envoya pour œuvrer activement dans le champ de travail. Les travailleurs devraient prier. — T.G. angl. du 15/7/47.

24 octobre

L'Eternel est roi à toujours et à perpétuité. — Ps. 10: 16.

Jéhovah est à toujours le suprême Gouvernement. Il est l'unique Souverain universel. Toutes les créatures célestes et terrestres, à la fois visibles et invisibles, sont sous sa domination qui inclut tout. Un mouvement séditieux fut déclenché il y a environ six mille ans en vue de priver Jéhovah de sa position suprême et de renverser son autorité universelle. Ce

mouvement n'a cependant enregistré aucun succès, et n'en enregistrera aucun, quel que soit le temps pendant lequel le Dieu tout-puissant le laissera encore subsister. C'est une évidence qui s'impose qu'en 1914 cette sédition prit la forme d'une insurrection armée dans les cieux, marquée sur cette terre par des événements mondiaux qui la bouleversèrent. Un fait demeure cependant inchangé: Jéhovah règne comme Roi. Cette terre a été pendant des milliers d'années le théâtre d'une ardente sédition contre Dieu, mais sous peu, ce mouvement sera obligé d'en reconnaître le règne universel. Heureux ceux qui reconnaissent ce règne dès maintenant, et qui vivent en harmonie avec lui! — T.G. angl. du 1/3/47.

25 octobre

Il y a un seul corps et un seul esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance. — Eph. 4: 4.

Les humains forment une seule famille humaine, et sont semblables à un grand organisme humain issu d'une seule chair et d'un seul sang. L'apôtre Paul compare avec justesse l'assemblée des disciples de Christ à un corps humain parfait, afin d'illustrer l'unité qui doit régner au sein de ce corps de chrétiens soumis à Jésus-Christ, leur Chef. En comparant ce corps de chrétiens à l'organisme humain, l'apôtre montre que Jéhovah a une organisation visible et que son peuple consacré soumis à Jésus la Tête doit constituer cette organisation. Que les adversaires et les indépendants qui veulent se gouverner à leur guise appellent cela du « canalisme » s'ils veulent, mais la Bible prouve que Dieu a oint ce corps de Christ, et lui seul, de son saint esprit. Par lui, il fait progresser son œuvre sur la terre. A ce corps, et à ce corps seul, il accorde les dons de son esprit par Christ. — T.G. angl. du 1/1/47.

26 octobre

Car vous avez besoin de persévérance. — Héb. 10: 36.

Lorsque nous nous sommes consacrés à faire la volonté de Dieu, nous ne nous sommes pas souciés que nous nous trouvions dans ce monde méchant, mais nous avons désiré faire sa volonté parce que nous ne voulions plus faire celle du monde et nous conformer à lui. A présent, Dieu laisse encore subsister ce vieux monde pour un peu de temps, parce qu'il a une œuvre à y accomplir avant de le détruire. Aussi longtemps que Dieu a un travail à faire ici-bas, et aussi longtemps que nous sommes consacrés à faire sa volonté, nous désirons y participer jusqu'à ce qu'il soit terminé. Notre consécration à son œuvre ne doit pas aller jusqu'à un certain moment avant la fin du monde à Armaguédon. Cette consécration est pour toujours; heureusement, l'œuvre de Dieu à notre égard ne finira pas avec la bataille d'Armaguédon. Cependant, ce n'est qu'après avoir fait le travail qui doit l'être tant que durera l'actuel monde méchant, que nous entrerons dans la réalisation des grandes choses qu'il a promises à son peuple consacré. — T.G. angl. du 15/7/47.

27 octobre

La lumière est douce, et il est agréable aux yeux de voir le soleil. — Eccl. 11: 7.

Pour voir avec nos yeux naturels, il faut de la lumière. Quand nous la possédons, surtout la bonne, nous devrions bien la mettre à profit, c'est-à-dire que les facultés visuelles de notre corps devraient l'aider à bénéficier de la lumière, de sorte que le corps soit capable d'agir et d'aller dans la voie juste et droite. Lorsque Jésus vint dans ce monde, il apporta la lumière, mais les Israélites n'utilisèrent pas cette merveilleuse clarté telle qu'il n'en avait jamais existé auparavant. « La vraie lumière qui luit sur tout homme venait d'apparaître dans le monde. Il vint dans le monde, et bien que le monde fût créé par lui, le monde ne le reconnut pas. » (Jean 1: 9, 10, *Vers. Stand. Amér.*) Ceux qui refusent de considérer les choses à la lumière apportée par lui, la lumière du monde, se font du tort à eux-mêmes jusqu'à perdre la vie éternelle, et partant un bonheur sans fin. — T.G. angl. du 1/8/47.

28 octobre

Car le Fils de l'homme est venu... pour servir. — Marc. 10: 45.

Il ne fut ni approuvé ni ordonné par le clergé et les systèmes religieux de son époque. Aucun homme ne l'ordonna, pas même Jean, le fils du sacrificateur Zacharie, qui le baptisa dans le Jourdain. Il ne naquit pas de la famille sacerdotale d'Aaron, mais se consacra lui-même à Dieu en disant: « Voici, je viens (dans le rouleau du livre il est question de moi) pour faire, ô Dieu, ta volonté. » Afin de symboliser cela par une confession publique, Jésus insista pour que Jean le baptisât. C'est alors que Dieu, son Père, l'ordonna pour être ministre de l'évangile, répandant son esprit sur lui. (1: 9-11) Après cela, Jésus, oint de l'esprit, déclara que Dieu l'avait envoyé pour prêcher l'évangile. Puisque Christ n'étudia pas dans les facultés de théologie religieuses, où donc s'instruisit-il? Il étudia jusqu'à trente ans alors qu'il était charpentier, ainsi que durant les quarante jours passés à jeûner dans le désert après avoir été immergé dans l'eau et avoir reçu l'onction de l'esprit de Dieu. — T.G. angl. du 15/10/47.

29 octobre

Je te chanterai parmi les nations. Je te louerai parmi les peuples, Seigneur! — Ps. 57: 10.

En 1914 Jéhovah instaura son Royaume en intronisant Christ comme Roi régnant. La première guerre mondiale vint à éclater, fomentée par Satan le diable, en guise de protestation contre le Royaume, et le « reste » de Christ fut contraint d'entrer dans la clandestinité où ces témoins restèrent complètement inactifs, ne rendant aucun témoignage public au nom de Dieu et à son Royaume. En 1919, Dieu les affranchit de leurs craintes et les fit sortir de la clandestinité pour les placer en face d'une activité intrépide à déployer ouvertement. Ce n'est pas à cause d'eux mais à cause de son propre nom qu'il les avait préservés; à présent ils doivent lui rendre grâces parmi tous les peuples et chanter ses louanges parmi toutes les nations. Le grand « jour de Jéhovah » prédit s'est levé sur eux et ils doivent se réveiller et le louer en prêchant la bonne nouvelle du Royaume dans le monde entier pour servir de témoignage à toutes les nations. Christ Jésus doit veiller à ce que cela soit fait. — T.G. angl. du 15/12/47.

30 octobre

La langue fausse hait ceux qu'elle écrase, et la bouche flatteuse prépare la ruine. — Prov. 26: 28.

Par égard à l'unité qui doit régner dans l'organisation du Seigneur et entre ses membres, nous ne devrions pas nous abandonner à de vaines paroles, à des commérages, cancans et indiscrétions. Ce n'est pas approfondir notre amour pour nos frères que de raconter du mal sur leur compte, surtout si la véracité de ce que l'on dit n'est pas établie: ce serait alors un mensonge. C'est pourquoi le Seigneur nous donne l'avertissement ci-dessus. La langue peut mentir sur une personne et encenser une autre en pleine face, mais aucune de ces activités de la langue n'est bonne. Parmi les sept choses principales que Jéhovah Dieu hait se trouvent: la langue menteuse, le faux témoin qui dit des mensonges et celui qui sème la discorde parmi ses frères dans l'organisation divine. Ceux qui commettent ces choses sont en abomination aux yeux de Dieu. — 6: 16-19. — T.G. angl. du 1/5/47.

31 octobre

Le royaume des cieux est encore semblable à un trésor caché dans un champ. L'homme qui l'a trouvé... va vendre tout ce qu'il a, et achète ce champ. — Mat. 13: 44.

Ce fut à un grand prix que Jésus-Christ gagna la première place dans le Royaume de Dieu, mais il consentit volontiers à payer ce prix. Pourquoi? Parce que l'univers tout entier ne s'est jamais trouvé en face d'un litige plus important que celui qui concerne le Royaume. Celui-ci est le Gouvernement universel que le Dieu Très-Haut installe en puissance et fait fonctionner pour prouver que sa souveraineté est universelle et immuable, et en vue de purifier son saint nom de l'opprobre et des diffamations que le diable a jetés sur lui durant six mille ans. Considérant que Jéhovah Dieu est l'Etre suprême et la Source de toute vie et de toute création, la justification de sa souveraineté universelle et de son renom est d'une plus grande importance que le salut des créatures humaines pécheresses. C'est pourtant par cette justification que la rédemption et le salut des pécheurs sont rendus possibles. Jésus dut souffrir la mort principalement pour qu'il puisse prouver son intégrité et réhabiliter la souveraineté de Jéhovah. — T.G. angl. du 15/2/47.